

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2006

- : - : - : - : - : -

Étaient présents :

Alain MÉTRAL, Maire

Jean-Yves LEMÉTAYER, André SIMON, Béatrice CAUCHY,
Élisabeth LEGRAND, Jean-Claude LEPAON, Claude
DUGUEY, Adjoints.

Thérèse VIDON, Catherine POIROT, Michel MADORÉ, Dany
DAVID, Evelyne DOINEIL, Gilles LECLERC, Paulette
LEMARIGNER, Sophie MARTIN, Jean-Pierre RUAULT,
Annick LAMAZURE, Daniel CAILLOT, Mireille BRAJON,
Jean-Michel HEC, Michel CHAIGNON, Patrice
LEREVEREND, René GROULT (à partir de 21h00),
Conseillers et Conseillères Municipaux.

Absents excusés:

Christian COURSIN (procuration à Daniel CAILLOT),
Dominique BRALEY (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER),
Françoise GRAMMARY (procuration à Alain MÉTRAL),
Josiane MARAIS (procuration à Elisabeth LEGRAND).

Secrétaire de séance : S. MARTIN
Assistée de Florence FISCHER, Directrice de Cabinet.

Date de convocation : 30/10/2006

Date d'affichage : 17/11/2006

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 SEPTEMBRE 2006

M. MÉTRAL demande de bien vouloir corriger l'erreur suivante à la question II « Marché route de Coutances : signature d'une convention fondée sur l'enrichissement sans cause » :

- Compte 778 : produits exceptionnels: 343 522,89 € au lieu de 343 522,96 €

M. MÉTRAL n'ayant pas accepté de modifier le compte rendu sur un point qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour, à savoir « l'association de protection du Bois Sainte Marie ». Ce Compte rendu est voté à la majorité (**4 voix contre** du groupe de l'opposition).

1 – AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE COUTANCES - CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS :

A l'unanimité, l'Assemblée Municipale :

- approuve l'opération d'aménagement de la route de Coutances d'un montant de **2 004 522 € HT**
- autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives concernant cette opération.
- Approuve la participation de la Commune d'un montant de **692 970 €**

2 – CRÉATION D'UN CRÉMATORIUM - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DE PLIS :

A l'unanimité, l'Assemblée Municipale désigne dans le cadre de la Commission d'ouverture des plis chargée d'examiner les délégations de service public, la liste des Conseillers Municipaux suivante :

PRÉSIDENT : A. MÉTRAL	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
G. LECLERC	S. MARTIN
J-P. RUAULT	C. COURSIN
C. DUGUEY	A. SIMON

P. LERÉVÉREND	J-M. HEC
D. CAILLOT	A. LAMAZURE

3 – MAISON DE LA PETITE ENFANCE – MODIFICATION DE L'AGRÈMENT POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS :

A l'unanimité, l'Assemblée Municipale approuve la modification de l'agrément de la structure multi accueil sur les bases suivantes :

→ Accueil d'un maximum de 18 enfants âgés de deux mois et demi à trois ans, avec dérogation possible jusqu'à 4 ans sur avis de la directrice.

- 14 places en accueil régulier (crèche)
- 4 places en accueil occasionnel (halte-garderie)

→ Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi
 - de 7h30 à 18h30 pour l'accueil régulier
 - de 7h30 à 11h15 et de 14h00 à 18h30 pour l'accueil occasionnel

→ Personnel :

- Une puéricultrice à temps plein, directrice
- Une éducatrice de jeunes enfants à mi-temps
- Trois auxiliaires de puériculture à temps plein
- Deux personnes titulaires du CAP petite enfance

4.1 – ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR LES FOURNITURES ANNÉE 2006/2007. ECOLES MARIE RAVENEL :

A l'unanimité, l'Assemblée Municipale approuve la proposition de la Commission des Affaires Scolaires réunie le 29 août 2006 pour verser :

- à l'école élémentaire une somme totale de : **6 147,00 €**
- à l'école maternelle une somme totale de : **3 692,00 €**

4.2 – ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ACCORDÉE AUX ECOLES MARIE RAVENEL POUR LES CLASSES DÉCOUVERTES ET LES SORTIES 2006/2007 :

A l'unanimité, l'Assemblée Municipale approuve la proposition de la Commission des Affaires Scolaires réunie le 29 août 2006 pour verser :

- à l'école élémentaire une somme totale de : **18 905,28 €**
- à l'école maternelle une somme totale de : **2 380,00 €**

4.3 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES FRAIS DE FOCTIONNEMENT DE

L'INSTITUT SAINT-LÔ A AGNEAUX POUR L'ANNÉE 2006/2007 :

A l'unanimité, l'Assemblée Municipale approuve la proposition de la Commission des Affaires Scolaires réunie le 25 octobre 2006 pour verser :

- à l'Institut Saint-Lô une somme totale de **46 026,18 €** pour la participation des frais de fonctionnement des élèves des classes maternelles (24 élèves) et des élèves des classes élémentaires (94 élèves) ainsi que des 5 élèves Agnelais fréquentant les autres institutions privées, dans le cadre du principe de réciprocité.

4.4 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES ENGAGÉES PAR L'INSTITUT SAINT-LÔ POUR LES CLASSES DÉCOUVERTES DE L'ANNÉE 2006/2007 :

A l'unanimité, l'Assemblée Municipale approuve la proposition de la Commission des Affaires Scolaires réunie le 25 octobre 2006 pour verser :

- à l'Institut Saint-Lô une somme totale de **2 310,00 €** pour la participation des classes découvertes (dont 22 Agnelais).

Cette somme est basée sur celle allouée à chaque enfant de l'école élémentaire publique, soit **105 €**.

5 – PRISE EN CHARGE DES TITRES NON SOLDÉS – NON VALEURS:

A l'unanimité, l'Assemblée Municipale accepte d'inscrire un montant total de **178,54 €** correspondant aux créances irrécouvrables présentées par le Trésorier Principal.

INFORMATIONS DIVERSES :

Tout d'abord, M. MÉTRAL donne les informations suivantes :

- Le 24/10/2006, la commission nationale d'équipement commerciale a donné un avis favorable à l'installation de Gitem dans la galerie de l'Odysée.
- Le coût des travaux de la tranche conditionnelle du marché de la route de Coutances s'élève à **373 238 €**.
- L'inauguration du logement foyer aura lieu le samedi 25 novembre 2006 à 16h00.
- L'arrêté n°190/2006 portant dérogation à l'obligation du repos hebdomadaire s'appliquera les dimanches 17-24-31 décembre 2006 dans les commerces agnelais.

Ensuite, Mme VIDON informe l'Assemblée des différentes manifestations culturelles :

- Le 14/11/2006 à 20h30 : remise des prix pour les enfants de Rapolt ayant participé au concours de dessins du printemps 2006.
- Le 19/11/2006 à 17h00 : concert au Château d'Agneaux avec l'ensemble Classique Briovère.
- Du 21/11/06 au 02/12/2006 inclus : exposition « Mozart et son temps » à la salle des expositions de la Médiathèque.

- Le 01/12/2006 à 20h30 : concert à l'espace loisirs avec le concours de l'école de musique d'Agneaux et la chorale « Cœur en Cœur ».
- Le 07/12/2006 à 20h30 : soirée lecture « Lire ensemble » à la Médiathèque.

Enfin, M. LEPAON rappelle qu'Agneaux participera au Téléthon du 06 novembre au 04 décembre 2006.

De plus, le compte rendu de la commission logement qui a eu lieu le 02/10/2006 a été remis à chaque Conseiller Municipal.

AUTRES QUESTIONS :

M. CHAIGNON : « *Pouvez-vous me dire, M. le Maire quel type de logement sera fait sur les terrains LOISON* »

M. MÉTRAL : « *Vous n'ignorez pas que l'aménagement de l'espace est de la compétence de la Communauté de Communes. Ce qui n'empêche pas la Commission logement de se réunir, d'étudier et de transmettre à la CCASL des propositions de logements de type social soit à l'accession à la propriété, soit locatifs* ».

M. CHAIGNON : « *Envisagez-vous de créer, M. le Maire, un poste d'ATSEM à un agent qui a réussi le concours ?* »

M. MÉTRAL : « *Pour l'instant la Municipalité a fait le choix de laisser tous les agents (anciens et nouveaux) dans le cadre d'emploi d'agents des services techniques* ».

La séance est levée à 22h00

Le Maire,

A. MÉTRAL